

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 43
Pouvoirs : 2
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/06/2020

Le 25 Juin 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au gymnase du Collège Jean Compagnon à Reyrieux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Gaëlle LICHTLE).

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2143-3 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;

Considérant que la communauté de Communes Dombes Saône Vallée regroupe plus de 5000 habitants et s'est vu transférer la compétence « aménagement de l'espace » par ses communes membres ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15/06/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **D'ARRETER** à 9 le nombre de membres titulaires de la commission dont 5 seront issus du conseil communautaire ;
- **D'APPROUVER** la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné à l'alinéa précédent ;
- **DE DESIGNER** les membres suivants :
 - 5 Titulaires : Gabriel AUMONIER, Gaëlle LICHTLE, Bernard REY, Fabien BIHLER, Michèle NUGUET.
 - 5 Suppléants : Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Nathalie TISSERAND, Sandrine CHATELARD, Marcel BABAD.
- **DE DIRE** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
 - Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;

- La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un(e) Vice-Président(e) de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **29 JUIN 2020** A Trévoux, le 25/06/2020
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200625-2020C40-AG
Affichage le : **29 JUIN 2020**

**Le Président,
Marc PECHOUX**

